

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 393

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Avant le tableau de l'alinéa 3, substituer au mot :

« courants »

le mot :

« constants » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de tenir compte de l'inflation afin que le budget de la Défense ne soit pas abusivement réduit.